

**ALLOCUTION DE MME CARINE WOLF-THAL
PRESIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS**

**34^{EME} JOURNEE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
LUNDI 21 NOVEMBRE 2022**

15 MINUTES

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chères Consœurs, chers Confrères,

Mesdames et Messieurs,

Au terme de cette matinée marquée par de nombreux échanges et des constats autour de certains sujets comme l'accès aux soins, la démographie pharmaceutique ou encore la préservation de l'environnement, je suis très heureuse, Monsieur le ministre, François Braun, que vous nous fassiez l'honneur de votre présence parmi nous pour cette 34^e journée de l'Ordre des pharmaciens. Je tiens à vous en

remercier très sincèrement car je sais que votre agenda est particulièrement chargé, cela témoigne de votre intérêt et de votre confiance vis-à-vis de notre profession.

Je souhaitais Monsieur le Ministre, débiter cette allocution par un sujet qui nous préoccupe vivement : celui de **l'attractivité du métier** de pharmacien.

Aujourd'hui, les tensions de recrutement sont importantes dans l'ensemble des métiers de la pharmacie, en métropole comme en outre-mer, et la très forte hausse de places non pourvues au sein des promotions d'étudiants en deuxième année de pharmacie pour cette rentrée 2022 nous inquiète fortement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1 100 places vacantes en 2ème année d'études de pharmacie cette année, 14% des postes de pharmaciens hospitaliers vacants, une perte régulière de 100 pharmaciens biologistes médicaux par an depuis 10 ans, 12 à 15 000 postes en officine non pourvus... Face à ce constat, il devient indispensable et urgent, Monsieur le ministre, d'agir et d'anticiper les conséquences de ces tendances qui, si elles se poursuivent, pourraient mettre en péril l'accès aux pharmaciens et empêcher le développement de leurs missions. Pour cela, nous travaillons sur une feuille de route afin de mener des actions en matière de démographie et d'attractivité : renforcer la visibilité des études de pharmacie auprès des jeunes publics,

mener une réflexion sur la mise en oeuvre de la réforme PASS/LAS, augmenter le nombre d'internes en pharmacie hospitalière et en biologie médicale, créer des passerelles entre les différents métiers de la pharmacie afin de favoriser la mobilité des pharmaciens en cours de carrière... Cette réflexion implique de travailler avec toutes les parties prenantes. Votre mobilisation sur ce sujet ainsi que celle de la Ministre de l'enseignement supérieur sera également indispensable. En lien avec cette problématique, nous lançons une commission des nouveaux inscrits au sein de l'Ordre afin de recueillir leurs expériences et de traiter les sujets liés à l'orientation et à la reconversion professionnelle en s'intéressant particulièrement aux questions de la formation et de la compétence. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancée de ces travaux.

Corollaire du nombre de pharmaciens formés, leur **répartition sur le territoire** est également un sujet essentiel.

La présence des pharmaciens en tout point du territoire, que ce soit en métropole ou en outre-mer, et tous métiers confondus, garantit un maillage équilibré, sécurisant l'accès aux médicaments et autres produits de santé, ainsi qu'aux actes de biologie médicale. Dans un contexte de raréfaction de l'offre médicale, il est essentiel de préserver cette répartition harmonieuse des pharmacies et des laboratoires de biologie médicale. A cet égard, nous attendons avec impatience la parution du décret

“territoires fragiles” qui est annoncée pour début 2023. Il pourrait également être engagé une réflexion autour de l’élaboration d’un plan d’offre et de continuité des soins en biologie médicale au sein des territoires en lien avec les ARS permettant un accès facilité pour les patients.

Concernant l’accès aux soins, le comité de liaison des institutions ordinaires - CLIO santé - vous a remis des propositions d’organisation concrète pour libérer du temps médical et améliorer la prise en charge des français. Forts de leur compétence et de leur répartition homogène sur le territoire, **les pharmaciens sont en mesure d’assurer une prise en charge de premier recours là où la démographie médicale est insuffisante et où le patient ne peut recourir en première intention à un médecin traitant.** Les pharmaciens d’officine et les biologistes médicaux peuvent en effet renforcer leur rôle d’orientation des patients dans le système de santé, contribuer à la gestion des soins non-programmés et au suivi des patients chroniques. Pour les pharmaciens d’officine, il convient de déployer le dispositif du pharmacien correspondant, et de simplifier les modes d’exercice coordonné afin de promouvoir l’ensemble des nouvelles missions en particulier lorsque le médecin n’est pas disponible dans un délai compatible avec l’état de santé

du patient ou quand le diagnostic a déjà été posé. A titre d'illustration, les dispensations protocolisées pourraient être étendues à de nouvelles pathologies.

De même, le parcours de soin des patients pourrait davantage exploiter les compétences des biologistes médicaux par la désignation d'un biologiste référent par le patient, qui pourrait par exemple prolonger la validité des ordonnances d'examens de biologie médicale et adapter la posologie des traitements en fonction des résultats des examens.

La **prévention** occupe également une place prépondérante dans les missions quotidiennes effectuées par les pharmaciens. Je sais que ce sujet vous est cher Monsieur le ministre. Et je tiens à saluer les avancées obtenues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023. Tout d'abord, la création des rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie auxquels les pharmaciens souhaitent être associés. Par ailleurs, le projet de loi clarifie les compétences vaccinales des pharmaciens, que ce soit en officine, en pharmacie à usage intérieur ou dans les laboratoires de biologie médicale. Nous souhaitons vivement que les textes réglementaires soient publiés rapidement après l'adoption du PLFSS 2023 pour que ces compétences deviennent une réalité pour nos métiers et pour les patients. Enfin, autre avancée majeure du PLFSS : le

dépistage des infections sexuellement transmissibles en laboratoire de biologie médicale, gratuitement et sans ordonnance pour les personnes de moins de 26 ans. C'était là encore une demande de l'Ordre depuis plusieurs années. Nous nous réjouissons de cette intégration au PLFSS qui permettra facilement et gratuitement de prévenir les IST.

Les pharmaciens sont prêts à aller encore plus loin dans la prévention avec, par exemple, la réalisation des frottis par les pharmaciens biologistes médicaux à des fins de dépistage du cancer du col de l'utérus ou encore l'initiation d'une contraception régulière par les pharmaciens d'officine afin de simplifier l'accès à la contraception, notamment lorsque le médecin ou la sage-femme n'est pas disponible rapidement.

Enfin, j'évoquerais le rôle des pharmaciens face au fléau des violences conjugales et familiales. Les pharmaciens sont de plus en plus souvent amenés à accueillir, accompagner et orienter des victimes ou témoins de violences conjugales. Pour les y aider, des outils ont été élaborés conjointement avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences (MIPROF), et seront présentés demain, dans le cadre des 10èmes Rencontres interprofessionnelles de la MIPROF.

Toutes ces évolutions du rôle des différents métiers de la pharmacie ne pourront intervenir que si plusieurs conditions sont réunies.

Tout d'abord, la **formation continue** est un levier essentiel pour accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs prérogatives. Cependant, celle-ci doit être simplifiée pour la rendre plus lisible. Il devient indispensable de lever les freins au DPC, et de clarifier son articulation avec la certification périodique afin d'assurer l'adhésion et la compréhension par l'ensemble des professionnels de santé.

Autre condition fondamentale pour l'évolution de nos métiers : le **maintien d'une chaîne pharmaceutique sécurisée**. Je tiens, Monsieur le ministre, à vous exprimer, de nouveau, ma vigilance sur la révision de la directive européenne sur le médicament à usage humain. Le précédent du règlement sur les médicaments vétérinaires nous fait craindre une déstabilisation de notre modèle pharmaceutique. Il conviendra de veiller au maintien d'une chaîne pharmaceutique sécurisée, sous contrôle de pharmaciens responsables tout au long de la chaîne de distribution. Il faudra notamment préserver le pharmacien responsable de l'exploitant, interlocuteur-clé des autorités et garant de la qualité et de la sécurité des médicaments mis sur le marché.

Pour faire face aux situations de crise, l'UE vient de charger l'Agence européenne du médicament de mettre sur pied et de gérer une plateforme de surveillance des risques de pénurie, alimentée par les autorités

nationales et par les titulaires d'autorisations de mise sur le marché (AMM). Les pharmaciens apportent déjà des solutions aux ruptures au quotidien et partagent l'information via DP-Ruptures. Avec la révision de la directive sur le médicament à usage humain, il s'agira d'étendre ce système de crise à l'anticipation et à la gestion de l'ensemble des ruptures de médicaments, en préservant toujours le modèle réglementaire français. En lien avec ce même objectif de sécurisation de la chaîne du médicament, les obligations qui découlent de textes européens visant à lutter contre la falsification des médicaments à usage humain sont loin d'être atteints. L'Ordre a activement participé à leur mise en œuvre et rappelle aux pharmaciens l'urgence de se mettre en conformité avant la fin de l'année.

Enfin, dernière condition nécessaire à ces évolutions : la **transformation numérique des métiers de la pharmacie**. Si l'Ordre s'est pleinement mobilisé à vos côtés sur le sujet (volet numérique du Ségur de la santé, messagerie sécurisée, e-CPS, identité nationale de santé), nous déplorons en revanche le manque de considération accordé au dossier pharmaceutique (DP). Je tiens ici à vous exprimer mes deux attentes majeures :

- D'une part, la parution du décret sur le dossier pharmaceutique qui est un préalable à la mise en œuvre du nouveau régime d'ouverture automatique et qui prévoit un accès renforcé pour les pharmaciens hospitaliers et les biologistes. Le projet sur lequel la CNIL a rendu son avis en mai dernier est en relecture depuis de nombreuses semaines déjà auprès de votre Ministère et n'est toujours pas transmis au Conseil d'Etat.
- D'autre part, que dire du lien d'alimentation du DP vers le DMP qui est dans la loi depuis 15 ans et n'est toujours pas effectif ? Il est crucial que ce lien, réclamé aussi bien par la profession que par la Cour des comptes, devienne réalité. L'Ordre s'est rapproché sans succès à maintes reprises du Ministère et de la CNAM pour y parvenir et fera preuve de la plus grande détermination pour que ce projet aboutisse enfin.

Au travers de ses nombreux usages, le dossier pharmaceutique a largement fait la preuve de son utilité dans la sécurisation de la chaîne pharmaceutique et de la dispensation des produits de santé. Il serait incompréhensible qu'il soit aujourd'hui écarté du paysage numérique des métiers de la santé.

Par ailleurs, il conviendra d'adapter notre **code de déontologie** à l'évolution de nos pratiques. Monsieur le ministre Olivier Véran s'était engagé il y a un an, lors de notre journée de l'Ordre, à une publication de ce nouveau code de déontologie à l'été 2022. Force est de constater que ce sujet dure depuis déjà longtemps. Trop longtemps ! Je le dis très fermement : il n'est pas acceptable, après tout ce temps, que les travaux soient encore au point mort avec les services de votre ministère ! Nos confrères ont un réel besoin d'un texte adapté aux nouvelles pratiques professionnelles et nous espérons donc vivement que la publication du code de déontologie interviendra sans délai.

Au-delà de ces conditions de l'évolution de nos missions, celle-ci ne saurait ignorer le grand défi de notre siècle qu'est la **transition écologique**.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé le lancement d'un chantier prospectif conduit au niveau national sur ce sujet. Comme vous le voyez, nous avons choisi de consacrer le cœur de cette journée à cet enjeu majeur avec l'excellente intervention de Valérie Masson-Delmotte. Nous travaillons ainsi à l'Ordre à l'élaboration d'une feuille de route en la matière. Afin d'approfondir ces enjeux et de proposer des mesures concrètes, un groupe de travail sera lancé et mené par notre vice-

président, Philippe Coatanea. Il aura pour objectif de déterminer les actions à mettre en œuvre rapidement, tant au sein de l'Ordre que dans l'ensemble de nos professions, pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition écologique. Dès maintenant, les acteurs de la chaîne pharmaceutique sont invités à faire preuve de sobriété énergétique. Mais avec les tensions à venir sur le réseau électrique cet hiver, de nombreuses activités essentielles risquent d'être mises en péril. En cas de coupure électrique, les répercussions sur les patients et sur la continuité des soins seraient catastrophiques. Il paraît donc indispensable que l'ensemble des établissements de la chaîne pharmaceutique (PUI des établissements de santé mais aussi officines, laboratoires de biologie médicale, industriels du médicament et distributeurs en gros) puissent bénéficier du statut d'utilisateur prioritaire. Je sais pouvoir compter sur votre appui et je vous en remercie.

* * *

Monsieur le Ministre, comme vous le voyez, l'Ordre des pharmaciens est force de propositions et en mouvement sur l'ensemble des enjeux qui concernent la santé de la population. La situation du système de santé exige de tous ses professionnels, solidarité, complémentarité, inventivité et adaptation aux nouveaux défis ! Toutes les actions de l'Ordre n'ont

qu'un seul objectif ou plutôt deux : s'inscrire dans cette dynamique d'amélioration de la prise en charge du patient et garantir pour cela le plus haut niveau de compétence des pharmaciens. Je m'engage avec tous les élus et les équipes de l'Ordre à poursuivre nos travaux communs en ce sens.

Je vous remercie.